

	SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE POLICE ET DE SECURITE	06 mai 2012
<b>SNPS Info</b>		

## COMITE DE NEGOCIATION (CNSP299) du 25 avril 2012

*Le comité de négociation est présidé par Mr Marc DEMESMAEKER représentant le Ministre de l'Intérieur.*

### Ordre du jour du comité de négociation

#### Le président ouvre la séance

Introduction générale

**Les syndicats sont invités ce 26 avril 2012 à 18.00 heures au cabinet de la Ministre de l'Intérieur afin de discuter des problèmes WPR.**

#### **1. Capacité policière - Mesures – PAR concernant les échelles de traitement de l'AINP**

La ministre est au courant des problèmes de capacité au sein de la police et en particulier à la police fédérale.

Les mesures suivantes seront proposées au gouvernement :

- Renforcer les services SPC de 100 FTE,
- Renforcement de FERES (Réserve générale) avec 50 FTE à partir de juin 2013,
- Recrutement de 250 MP supplémentaires pour les zones de Bruxelles en Octobre 2013.

En conclusion, 400 policiers supplémentaires seront recrutés. Le même exercice sera réalisé en 2013 et en 2014 afin de compenser les départs à la pension.

Le surcoût de cette augmentation de la capacité policière devrait être (partiellement) compensé par :

- le fait que le remplacement de personnel qui se situe dans les barèmes les plus élevés par du personnel jeune se situant dans les barèmes les plus bas, constitue en soi une économie ;
- l'adaptation du barème pour les aspirants inspecteurs qui seront insérés pour la durée de la formation dans le barème HAU au lieu du barème B1

Cette nouvelle insertion entraîne une diminution du salaire net de l'aspirant de 5% (ou 75 € par mois). Toutes les organisations syndicales rejettent cette proposition de l'autorité. L'autorité en prend note et en informera la ministre de l'intérieur.

#### **2. Plan d'action – Violence contre les policiers**

L'autorité prend cette problématique très au sérieux, la volonté est de développer une méthodologie en concertation avec tous les partenaires et aussi le SPF Justice pour les sanctions afin de rédiger un accord. L'autorité s'inspirera du protocole réalisé au Pays-Bas dans cette matière. Nos deux ministres s'engagent à lancer le processus très rapidement.

### **3. Préavis de grève – personnel police fédérale arrondissement de Mons**

Le préavis de grève est suspendu jusqu'au comité de négociation de fin mai 2012 puisque l'autorité a décidé de modifier la législation concernant le personnel contactable et rappelable afin de permettre d'avoir du personnel légalement planifié dans cette position administrative, le projet CISAM (centre provincial de Salduz) en fait partie

Les syndicats demandent : « Quid des policiers qui sont interrogés et qui auront besoin d'un avocat dans le cadre de SALDUZ ? ».

Le président dit qu'il s'agit d'une question importante dans le cadre de l'article 52 de la LFP; cet aspect doit être examiné lors du prochain comité de négociation du mai 2012.

### **4. a. Préavis de grève – LPA Brunat**

Le Groupe de travail s'est déjà réuni suite au préavis de grève du SNPS. A cette occasion, l'exploitant BAC s'est engagé sur un certain nombre de points.

Suite à la demande du SNPS, les matières concernant la prévention et la santé au travail seront également traitées par ce même comité.

Le 24 mai est la date fixée pour débattre du dossier Task Force.

Le préavis de grève SLFP est donc sans objet et est suspendu.

### **b. Profil « escorteur »**

La volonté de l'autorité est de définir un profil spécifique pour les « escorteurs ».

En se référant aux conclusions de la commission Vermeersch, le SNPS insiste sur trois points :

- la nécessité de l'expérience du personnel dans des situations critiques,
- la politique de recrutement et de sélection de ce personnel,
- la formation existante était trop limitée pour le personnel concerné.

Le SNPS demande à l'autorité de respecter les conclusions de cette commission et donc de ne pas réduire la qualité de formation.

De plus, le SNPS attire l'attention sur la demande récurrente de maintenir une commission de suivi et insiste pour que ce dossier reste un point d'attention pour notre Ministre de référence.

Le Président précise :

- L'agrément de la formation a été finalisé hier, il sera communiqué aux syndicats ;
- Il propose de solliciter l'aval d'une commission de suivi qui pourrait avoir une autre vision sur le dossier ;
- Il s'engage à détailler les profils et à communiquer la documentation.

Accord de toutes les organisations syndicales pour continuer le débat.

### **5. PAR relatif aux membres des services d'appui à la gestion**

Après négociation, les syndicats et l'autorité se mettent d'accord de limiter à 24 le nombre de conseillers en gestion pour l'ensemble des mandataires (directeurs et commissaire général).

### **6. PAR AIG**

Suite à de longues discussions, les syndicats ont accepté, mais le SNPS exige un débat en urgence sur les traitements.

La pondération de ces fonctions sera présentée lors d'un CNSP.

## 7. PAR ancienneté pécuniaire et services antérieurs

Ce PAR aborde la valorisation des années dans le privé.

Le SNPS soulève le problème des « dactylos » du temps de la gendarmerie, le président ne veut pas remonter au-delà de 2008.

Après quelques consultations techniques, le PAR est accepté par les syndicats

## 8. PAR indemnités pour frais réels d'enquête

Il s'agit des frais de stationnement engagés par les membres de la PJF qui perçoivent l'indemnité de frais réel d'enquête journalière.

Les syndicats ont accepté, **sauf le CSC.**

## 9. Préavis de grève SLFP : les prisons

Représentant ministre de la Justice :

- Confirme le mouvement de grève sauvage suite aux événements à la prison d'Andenne et à la prison d'Arlon ;
- Précise que le représentant du SPF justice a pu obtenir un service minimal dans les différentes prisons ;
- Concernant les protocoles locaux, il subsiste des problèmes à ANDENNE ;
- Une analyse est en cours afin de réduire les risques de violence ;
- Une unité d'intervention sera créée dans chaque prison et donc du personnel sera formé.

## 10. Divers

### a) Transport d'armes/munitions par le personnel CALog

Quid de la responsabilité et de la couverture par les règlements dans le cadre Transport d'armes/munitions par le personnel CALog ?

Selon DSJ, il n'y a aucun problème.

Pour le SNPS, il est urgent de revoir la note de DMLS de 2008 et de faire une approche intégrale et intégrée de cette problématique car cette note ne reprend pas toutes les problématiques en considération.

### b) Droit de préemption pour les membres du personnel

Reporté

### c) Locataires de bien appartenant à la Régie

Reporté

### d) Répartition équitable des offres de formations spécialisée (audition audio-filmée) entre PJF et PJJ

Reporté

### e) Confirmation officielle de la procédure d'information aux syndicats d'une session de sélection par un mandataire Police fédérale

Reporté

### f) Réforme des arrondissements judiciaires

Les syndicats veulent être informés le plus vite possible. Pour l'autorité, il est prématuré de déterminer l'impact que cette réforme pourrait avoir sur l'organisation policière.

Le commissaire général a affecté le CDP Marco VAN LAER comme responsable du projet.

### g) Prestations pour sessions d'informations « pensionnés »

Reporté

### h) Budget DSL

Reporté

### i) Stand de tir (politique générale) et stands de tir bruxellois

Reporté

**Gert COCKX**

**Président national**